

+Mesure	Renforcer le maillage vert
Aléa(s) climatique(s) en lien	<p>X Inondation</p> <p><input type="checkbox"/> Sécheresse</p> <p><input type="checkbox"/> Forte chaleur - canicule</p> <p>X Mouvement de terrain</p> <p><input type="checkbox"/> Feu de forêt</p> <p><input type="checkbox"/> Evolution des températures</p> <p><input type="checkbox"/> Evolution des précipitations</p>
Description	<p>- <i>Lien avec l'aléa</i></p> <p>Le renforcement du maillage vert contribue à la préservation du patrimoine biologique et permet d'accroître la biodiversité. Ce renforcement implique également une réduction du risque d'inondation par ruissellement due à l'imperméabilisation des sols, et en évitant que les pluies lessivent les terres de bonne qualité, le renforcement du maillage diminue le risque de la dégradation des sols.</p> <p>- <i>Contextualisation de la mesure</i></p> <p>Les programmes fondés sur le renforcement du maillage vert s'inscrivent dans une dynamique de préservation du patrimoine naturel et l'accroissement de la biodiversité</p> <p>Pour les espaces urbains, le renforcement du maillage vert vise à rééquilibrer des disparités régionales au niveau de la verdurisation et de la répartition des espaces verts publics ainsi qu'à améliorer les qualités paysagères. Ainsi, des « continuités vertes » sont mises en place permettant de répondre à des objectifs environnementaux et paysagers, mais également à des objectifs sociaux-récréatifs comme l'amélioration des parcours pour la « mobilité douce ».</p> <p>- <i>Présentation des solutions</i></p> <p>Le renforcement du maillage vert pour des espaces agricoles consiste à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir et promouvoir les haies composées d'espèces feuillues indigènes (sauf les peupliers en rangées monospécifiques) pour limiter l'érosion par l'eau et le vent</li> <li>2. Maintenir et promouvoir les arbres, arbustes, buissons, bosquets et arbres fruitiers composés d'essences feuillues indigènes permettant de préserver le patrimoine des anciennes variétés de fruitiers</li> </ol> <p style="text-align: right;"><i>Source <a href="https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches">https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/liste-des-mae/fiches</a></i></p> <p>Le renforcement du maillage vert pour des espaces urbains repose avant tout sur les espaces verts, tant les petits parcs de quartiers que les grands parcs et bois ainsi que les liaisons vertes bordant les voiries, voies ferroviaires, canaux et cours d'eau. Il inclut également les espaces privés autour des bâtiments et logements ainsi que les intérieurs d'îlots, façades et toitures verdurisés. Les principaux enjeux associés aux différents éléments constitutifs du maillage sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer de nouveaux espaces verts et récréatifs dans les quartiers déficitaires - le plus souvent centraux - ainsi que la verdurisation des voiries et places publiques ;</li> <li>2. Maintenir, rénover, et gérer durablement des espaces verts publics existants en y intégrant de manière optimale leurs différentes fonctions compte tenu du contexte local, malgré la pression démographique ;</li> <li>3. Intégrer la politique de maillage vert dans les projets urbanistiques régionaux ;</li> </ol>

	<p>4. Augmenter la verdurisation des espaces verts interstitiels attenants par exemple aux écoles, entreprises ou bureaux, immeubles à appartements ainsi que des jardins, cours, façades, toitures... ;</p> <p>5. Intégrer de la problématique de l'eau dans les projets urbanistiques publics ou privés (remise à ciel ouvert de cours d'eau, réseaux séparatifs pour les égouts et eaux pluviales, zones d'infiltration, toitures vertes, plans d'eau, limitation de l'emprise du bâti, etc.)</p> <p>Source : <a href="http://www.environnement.brussels/tmp-etat-de-lenvironnement/espaces-verts-et-biodiversite/focus-le-maillage-vert">http://www.environnement.brussels/tmp-etat-de-lenvironnement/espaces-verts-et-biodiversite/focus-le-maillage-vert</a></p> <p>- <i>Eléments techniques</i></p> <p>✓ <b>Aspect réglementaire</b> : L'AGW du 3 septembre 2015 relatif aux aides agro-environnementales et climatiques préconisent des aides pour mettre en place ou maintenir des éléments de maillage. Cette volonté juridique s'inscrit dans la volonté plus globale du PwDR 2014-2020 (Programme wallon de Développement Rural) dont la Mesure 10 vise à maintenir ou à mettre en œuvre des méthodes de production allant au-delà des obligations légales (conditionnalité, verdissement) dans un souci de conserver ou d'améliorer l'environnement. Ces méthodes entraînent des pertes de revenu et/ou des coûts additionnels. Les paiements agroenvironnementaux permettent de les compenser en tout ou partie.</p> <p>✓ <b>Choix du système</b> : Le choix du système parmi les stratégies présentées se fait au cas par cas en fonction de la situation. Bien souvent, c'est une combinaison de stratégies qui devra être privilégiée.</p>												
Type(s) d'aménagement concerné	<p>X Ville – habitant</p> <p><input type="checkbox"/> Zone d'activités économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Zone industrielle</p> <p>X Espace rural</p> <p>X Espace vert</p>												
Eléments de coûts	<p>Certaines mesures sont subventionnées. Les haies et alignements d'arbres (MB1) peuvent recevoir un subside de 25€/200m, les arbres ; buissons et bosquets (MB1) de 25€/20 éléments et les mares de (MB1) de 100€/mare.</p> <p>Source : <a href="https://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/files/Autres_doc/Tableau-Modif-MAEC-2014-2020-FR-122016-DEF.pdf">Natagriwal.be – montant des aides</a></p> <p><a href="https://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/files/Autres_doc/Tableau-Modif-MAEC-2014-2020-FR-122016-DEF.pdf">https://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/files/Autres_doc/Tableau-Modif-MAEC-2014-2020-FR-122016-DEF.pdf</a></p> <p>Source : <i>Programme wallon de Développement Rural 2014-2020</i></p> <p><a href="https://agriculture.wallonie.be/JV/PwDR_version%2029-12-2015-approuvee-11-02-2016.pdf">https://agriculture.wallonie.be/JV/PwDR_version%2029-12-2015-approuvee-11-02-2016.pdf</a></p> <p>Une nouvelle législation relative à l'octroi de subventions pour la plantation de haies, alignement d'arbre, vergers et taillis linéaires est entrée en vigueur le 9 octobre 2016. Les montants forfaitaires sont :</p> <table border="1" data-bbox="416 1765 1401 2051"> <thead> <tr> <th></th> <th>Plantation</th> <th>Entretien</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alignement d'arbres et arbres têtards</td> <td>4 euros par arbre acheté en pépinière 2 euros par bouture de saule</td> <td>15 euros par arbre traité en « têtard »</td> </tr> <tr> <td>Verger</td> <td>12 euros par arbre d'une variété reconnue ou certifiée</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Haie vive</td> <td>3 euros par mètre dans le cas d'une plantation mono-rang</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Plantation	Entretien	Alignement d'arbres et arbres têtards	4 euros par arbre acheté en pépinière 2 euros par bouture de saule	15 euros par arbre traité en « têtard »	Verger	12 euros par arbre d'une variété reconnue ou certifiée		Haie vive	3 euros par mètre dans le cas d'une plantation mono-rang	
	Plantation	Entretien											
Alignement d'arbres et arbres têtards	4 euros par arbre acheté en pépinière 2 euros par bouture de saule	15 euros par arbre traité en « têtard »											
Verger	12 euros par arbre d'une variété reconnue ou certifiée												
Haie vive	3 euros par mètre dans le cas d'une plantation mono-rang												

		4 euros par mètre dans le cas d'une plantation en deux rangs 5 euros par mètre dans le cas d'une plantation en trois rangs et plus	
	Taillis linéaire	1 euro par mètre dans le cas d'une plantation mono-rang 2 euros par mètre dans le cas d'une plantation en deux rangs 3 euros par mètre dans le cas d'une plantation en trois rangs et plus	
	<a href="http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/agw-subventions-plantations-haies.pdf?ID=35714&amp;saveFile=true">http://biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/agw-subventions-plantations-haies.pdf?ID=35714&amp;saveFile=true</a>		
Co-bénéfice(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la biodiversité</li> <li>- Maintien des terres fertiles sur les sols agricoles</li> <li>- Réduction du risque d'inondation par ruissellement</li> <li>- Réduction des îlots de chaleur en ville</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'air</li> </ul>		
Acteurs concernés	Administrations communales : urbanisme, aménagement, espaces verts Agriculteurs, conseillers MAE Relais territoriaux : Région Wallonne (DGO3)		
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien dimensionner son système maillage pour assurer un équilibre entre l'implantation de végétaux sans saturation de l'espace concerné</li> <li>- Intégrer la réflexion en amont du projet</li> <li>- Former les services de la collectivité et les particuliers pour assurer l'entretien efficace des arbres, arbustes, buissons, haies et mares</li> </ul>		
Pour aller plus loin	<i>Programme wallon de Développement Rural :</i> <a href="https://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=473">https://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=473</a> <a href="https://agriculture.wallonie.be/JV/PwDR_version%2029-12-2015-approuvee-11-02-2016.pdf">https://agriculture.wallonie.be/JV/PwDR_version%2029-12-2015-approuvee-11-02-2016.pdf</a>  <i>Conseillers MAE – programme agro-environnemental wallon</i> <a href="http://www.natagriwal.be">www.natagriwal.be</a>  <i>Guide pour la plantation des haies en région wallonne</i> <a href="http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/guide-haies.pdf">http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/guide-haies.pdf</a>  <i>Bruxelles environnement : Focus sur le maillage vert</i> <a href="http://www.environnement.brussels/tmp-etat-de-lenvironnement/espaces-verts-et-biodiversite/focus-le-maillage-vert">http://www.environnement.brussels/tmp-etat-de-lenvironnement/espaces-verts-et-biodiversite/focus-le-maillage-vert</a>		
Mots clefs	Maillage vert - biodiversité - terres agricoles – ruissellement – toiture verte		
Illustration			

